



Fiche Sociale

Paye et charges sociales

N°S7-147 – 28 octobre 2024 – Contact : 01.40.55.13.91

Grille de salaires – Novembre 2024

Ouvriers – ETAM – Repas

Le SMIC est réévalué à compter du 1^{er} novembre 2024

Au 1^{er} novembre 2024

SMIC : 1801,80 € mensuel brut / 35h hebdomadaire

SMIC horaire brut à 11,88 €

1/ Barème ETAM

Niveau	Salaire mensuel (35 heures hebdo.)
Niveau A	1801,80 € *
Niveau B	1867 €
Niveau C	1964 €
Niveau D	2140 €
Niveau E	2302 €
Niveau F	2716 €
Niveau G	2981 €
Niveau H	3206 €

* Le minimum conventionnel étant inférieur au minimum légal, il convient donc pour les ETAM niveau A d'appliquer le SMIC, soit 1801,80 €

Ces minima sont majorés de 15 % pour les ETAM en forfait jours.

2/ Barème ouvriers

Catégorie professionnelle	Coefficient	Salaire mensuel minimal (35 heures hebdo.)
Niveau 1 Ouvriers d'exécution <ul style="list-style-type: none">• Position 1• Position 2	 150 170	 1801,80 € * 1801,80 € *
Niveau 2 Ouvriers professionnels	 185	 1813 €
Niveau 3 Compagnons professionnels <ul style="list-style-type: none">• Position 1• Position 2	 210 230	 1948 € 2067 €
Niveau 4 Maitres ouvriers ou chef d'équipe <ul style="list-style-type: none">• Position 1• Position 2	 250 270	 2190 € 2396 €

* Le minimum conventionnel étant inférieur au minimum légal, il convient donc pour les ouvriers N1P1 et N2P2 d'appliquer le SMIC, soit 1801,80 €

3/ Indemnité de repas

Indemnités de repas : **11 €**